

Entretien avec le maire de Doue, M. Jean-François Delesalle, et Pierre Doerler

En 2009, la société Torrèador a reçu de la part du ministre un permis d'exploration d'un terrain obtenu dans la commune de Doue. Juste d'exploration, pas de mention de gaz ou d'huile de schiste. Pourtant, le maire n'a été prévenu qu'en aout 2010, quand il reçut le simple avis de recherche, sans aucune concertation. 3 permis avaient été donnés dans le secteur de Château-Thierry, dont un autre au niveau de la Ferté sous Jouarre. Torrèador présentait son projet de forage vertical uniquement, jusqu'à la couche-mère, puis un carottage pour inspecter la richesse des sous-sols. En fonction des résultats, ils prévoyaient un forage horizontal et la fracturation hydraulique mais cela n'était évidemment pas dit dans leur premier projet. Comme il y avait déjà eu un forage d'exploration pour le pétrole conventionnel en 1984, les gens n'ont pas ou peu réagi et il n'y pas eu de grand étonnement. La seule demande des citoyens était que la gêne soit minimale au niveau de la circulation, du bruit comme de la pollution environnementale.

La déclaration de travaux a été actée par l'Etat par le biais du préfet de région, car c'est lui qui possède les sous-sols français. A l'automne 2010, on a assisté au début des travaux du terrain et à l'installation de la plateforme pour faire un premier trou, peu profond (ce qui demande tout de même une tour de forage d'une trentaine de mètres de hauteur). Si le propriétaire du terrain n'était pas d'accord pour vendre sous terrain ou autoriser le forage contre indemnisation, il pouvait être exproprié dans des cas extrêmes, si l'Etat considère que c'est pour l'« utilité publique » selon le Code minier. Au nom de l'indépendance énergétique, il peut donc déloger le propriétaire et faire creuser des sociétés privées. Normalement, il y a une convention passée avec le propriétaire qui est indemnisé et avec l'exploitant agricole, qui l'est aussi.

Depuis la loi, Torrèador s'est engagé à ne pas utiliser la fracturation hydraulique mais a déposé la demande, acceptée, d'un permis d'exploration, donc juste d'un forage vertical mais jusqu'à 3000m de profondeur. Cela pour s'assurer que le contrôle de ce terrain prometteur en gaz de schiste ne lui échappe pas. Ce serait un des forages les plus profonds du bassin parisien.

Pierre Doerler : « De son côté, Vermilion a avoué avoir réalisé 17 fracturations hydrauliques sur le territoire français avant que la loi n'apparaisse. L'exploration est également gênante pour les habitants avec les allers-retours incessants de camions. L'autorisation est « une catastrophe environnementale » car la nappe de Champigny alimente près de la moitié de la région parisienne en eau. Or, elle est déjà en limitation d'utilisation chaque année car elle manque d'eau. Autoriser l'exploration, c'est non seulement prendre le risque de polluer cette nappe mais c'est aussi dédier des milliers de litre d'eau à cette tâche quand les habitants sont en mesure de restriction pour pouvoir alimenter tout le monde. Ce serait donc une perte énorme d'eau. »

M. le Maire : « il a été informé et surtout alerté par les collectifs du sud de la France, qui militaient depuis plus longtemps car il y a des projets de forages depuis longtemps (2007 ?) dans la région des Cévennes (au Vigan notamment). Une fois alerté du danger que cela pouvait représenter, le maire a écrit au préfet de région pour lui demander explications et le prévenir, mais aussi, par la suite, au président de la région Ile de France, Jean Paul Huchon, au député Christian Jacob ou encore au ministre concerné puis au Premier ministre.

En février 2011, on apprend que la tour de forage vertical de plus grande profondeur que le simple trou du début va arriver avant avril. Dès le 17 février, un collectif est constitué en Seine et Marne, le collectif Carmen (en réponse à la société du nom de Torrèador, fun). Ca devait être le premier site à être exploité d'île de France. Avant avril, est organisée une manifestation le 2 mars et rassemble près 3000 citoyens et de 250 élus. Une commission de l'assemblée nationale vient voir le rassemblement citoyen parmi lesquels Christian Jacob, qui lance ensuite le projet de loi. »

Pierre Doerler : « La loi est « dénaturée » par les amendements ensuite. Le permis actuel de Torrèador va durer encore 4 ans, mais ils se sont engagés à reforer dès 2013. Ils ont entre temps obtenu l'autorisation de poser des piézomètres, appareils mesurant la profondeur et la conformation des nappes phréatiques. Ils en ont installé 7 à proximité du terrain. Devant ce nombre improbable, Pierre Doerler est allé demander aux hydrologues et hydrogéologues du Cemagref qui ne travaillent pas loin de là et qui ont répondu qu'un aussi grand nombre de piézomètres aussi proches étaient symptomatiques d'une intention de pomper la nappe en dessous. Il écrit au préfet pour le prévenir, celui-ci lui répondant qu'il n'y aura pas d'utilisation de la

fracturation hydraulique puisque c'est interdit par la loi. Mais ici, personne n'y croit car ils pomperaient pour injecter sous haute pression. »

M. le Maire : « on sait qu'il y a des recherches de faites sur une fracturation à l'azote ou à l'électricité mais peur que soit nocif quand même. Ce qui prévaut pour moi est le principe de précaution, qui n'est pas respecté par le fait de faire des fissures en profondeur sans les contrôler.

De plus, personne ne sait ce que contient le mélange d'additifs utilisés. « On ne connaît pas la teneur de cette mixture, car industrie a son propre mélange, protégé par le secret de la propriété industrielle ».

Hélène : « Les projets sont actés mais pas encore signés ? »

M. le Maire : « En effet, car ces permis sont la même chose qu'en 2009, là ces permis ont été déposés au mois de janvier, ils sont instruits à l'heure actuelle, je ne sais même pas si l'instruction est terminée. Le permis de Château Thierry par exemple, concerne le nord de la commune, est en cours. Le permis qui nous concerne est le permis de Coulommiers qui englobe la partie sud de notre commune. Ca c'est le permis de Marvilliers... »

Hélène : « Qu'est ce que vous pensez du fait que mes élus locaux soient pas prévenus ? le maire de Saint siméon n'est pas impliqué. »

M. Le Maire : « J'ai toujours demandé que les élus locaux soient prévenus, effectivement, et je vois que deux ans après, c'est toujours la même chose. »

Hélène : « Pourtant, ils font un effort de transparence en mettant tout ces permis, ces projets sur des cartes etc, sans absolument pas faire de communication à propos de ça auprès des personnes concernées, les habitants, les élus. Pourquoi ils font ça ? »

M. le Maire : « C'est une bonne question. On a demandé aussi bien la commune de Doue que la communauté de communes, 21 communes concernées par le permis de Château Thierry et maintenant le permis de Coulommiers et de Marvilliers. Il n'y a pas eu de concertation auprès des élus locaux, on a reçu une lettre du préfet, une communication sur Internet par le biais d'associations, comme quoi il y aurait des permis qui sont en instruction. Des maires ne sentent pas concernés, la prise de conscience a été faite au niveau de la communauté de communes, parce qu'on a fait

une motion. Il faut acter aussi que la présidente de la communauté de communes s'est rendue compte du danger potentiel que pouvait avoir ces permis d'exploration. Il y a aussi eu une motion au niveau de la communauté de communes qui a été votée à l'unanimité pratiquement pour demander qu'il soit arrêté les forages d'exploration et pour que soit aussi demandée la révision du code minier, ce qui est très important. Ça a été annoncé mais pour l'instant, il n'y a rien de fait. Alors on réitéré, lors de la dernière réunion du conseil communautaire et on a envoyé à la ministre de l'écologie cette motion pour que soit réétudié le code minier et puis pour dire qu'on s'opposait aux nouveaux permis qui allaient être instruits et déposés au niveau des sites de Coulommiers et de Marvilliers s'il y avait un procédé de fracturation hydraulique qui était utilisé. On n'a pas de nouvelles. »

Hélène : « Que ce soit vous ou les citoyens, c'est vous qui êtes obligés d'aller vous informer ? »

M. le Maire : « Bien sur, il y a eu des procédures mais l'état n'a pas enregistré qu'il y avait une mobilisation et qu'il fallait changer le mode de concertation, au moins au niveau des associations. Dans cette région, il y aura dans quelques années un parc naturel régional, donc l'environnement est primordial. C'est un argument de plus pour dire attention à l'environnement, aux nappes phréatiques mais aussi les paysages, transformer les plaines en champs de derrick. »

Pierre Doerler : « Les trois permis qui ont été annulés, ils étaient sur le parc naturel des Cévennes mais ça n'avait pas empêché le gouvernement d'autoriser les recherches dans ce parc national, bien qu'à l'époque, la fédération nationale des parcs s'était élevée contre l'exploration des gaz de schiste. Il a fallu attendre la veille de l'arrivée du président de la république qui venait inaugurer dans ce parc classé au patrimoine de l'humanité car il savait très bien qu'il ne pouvait pas poser son hélicoptère pour recevoir les gens de l'unesco. C'est simplement le mois dernier que madame NKM a commencé ces discours sur la préservation des parcs nationaux. D'elle-même, elle n'a fait aucune initiative dans ce sens. Notre parc régional, la fédération est contre l'exploration, mais nous ne sommes pas encore constitué donc d'ici là le pire est possible. Voilà pourquoi la mobilisation se maintient. Ardèche, le 26 février, il y avait 3000 personnes et récemment à Cahors, 500 personnes, qui disent qu'il n'y a que les maires qui peuvent agir car Paris s'inquiète si les maires bougent. »

M. le Maire : « Je suis allé à Paris pour manifester devant l'Assemblée pour le vote de la loi, mais pas de manifestations autre, avec les autres maires par exemple. Doue est l'un des villages les plus combattifs et le maire a récemment déposé un recours au tribunal administratif pour revenir sur la décision du préfet d'autoriser l'exploration avec le permis de Château-Thierry et compte le faire dès que le permis de Coulommiers sera effectif. »

Hélène : « Les habitants sont les plus combattifs ? »

M. le Maire : « oui, la population est très mobilisée. (Présentation des photos par Pierre Doerler).

On a déposé un recours au tribunal administratif pour un projet de permis d'exploration à Château Thierry donc il est toujours en instruction et nous allons avoir une audience je ne sais pas quand car il faut un certain temps. Il y avait deux volets dans ce recours, le volet qui demandait l'arrêt en urgence des travaux et puis l'autre qui portait sur le fond. C'est déjà passé car on a été débouté dans notre demande. Le juge a considéré qu'il n'y avait pas urgence à arrêter les travaux car il n'y avait pas danger spécifique. L'audience a eu lieu au mois de mai 2011, la loi n'était pas encore promulguée donc on a perdu contre la société Torrèador mais il reste de recours sur le fond, sur les permis en général, ce qui n'a pas encore été tranché. Les forages ont été arrêtés dès que la ministre de l'écologie l'a demandé. Avant le mois de février, les travaux de forage devaient commencer la troisième semaine de février et le moratoire a été décrété mi-février donc les travaux de forage ont été stoppés. En fin de compte, Torrèador aurait pu venir forer parce que le moratoire concernait plus spécifiquement les forages de recherche des GAZ de schiste pas de pétrole. Donc ils pouvaient venir et ils ne l'ont pas fait, je pense sur instruction ministérielle pour pas réenclencher les processus alors qu'une loi était en cours de création.

Il y a recours en cours sur le fond demande l'abrogation du permis de Château Thierry. On ne va pas recommencer pour les permis de Coulommiers, non pas parce que ça coûte cher mais parce que si le permis de Château Thierry nous apporte gain de cause, les autres permis vont être supprimés. Le problème est qu'avec ce rebond au tribunal administratif, Torrèador s'est engagé.... L'issue du recours est vraiment très incertaine. Après les élections, je ne suis pas très optimiste sur l'écoute des problèmes. »

Pierre Doerler : « l'idée d'un grand rassemblement est venue. On va utiliser le stade, le terrain de foot, si Eva Joly vient, on est sur d'avoir au moins 15 chaînes de télévision, au mieux de l'affaire. Tout cela à l'initiative de l'association. »

Julia Réchauchère : « Et en ce qui concerne le rapport GIEC, que pensez vous du bilan énergétique en termes d'effet de serre ? »

M. le Maire : « A partir du moment ou on fait un forage, que ce soit pour aller chercher du pétrole dans une nappe ou que ce soit pour aller chercher du pétrole dans de la roche, le forage de toute façon nécessite du carburant pour la foreuse. Donc le forage est le même, après, par la suite, la technique est différente. Il faut faire un forage horizontal puis faire la fracturation, ce qui nécessite essentiellement de l'eau et des produits chimiques. Eventuellement, on pompe. Maintenant, le bilan entre les deux est assez difficile à faire. Une fois que le pétrole est extrait, il faut l'acheminer à la raffinerie, alors que ce soit de schiste ou non »

Julia Tasse : « le permis de coulommiers est le plus récent de tous ? »

M. le Maire : « il date du mois de janvier 2012. C'est un des permis qui font débat à l'heure actuelle. Je crois même que l'instruction est terminée car ça devait être instruit jusqu'à fin février donc on devrait bientôt avoir une réponse, qui sera sans doute une autorisation parce qu'à partir du moment où il n'y a pas de procédé de fracturation hydraulique clairement décrits dans le permis, on ne peut pas refuser.

Il y a plusieurs nappes à des profondeurs différentes, dont celle de la Brie champenoise. Le forage en lui-même est une technique suffisamment maîtrisée maintenant, c'est ce qui se passe après. Le procédé de fracturation, à mon sens, même s'il n'utilise pas d'eau mais du gaz ou autres, peut produire des microséismes sur une distance de 3 à 5 kilomètres. Or, comme ça fait un cercle, ça se passe aussi sous Doue. Des mini séismes sont créés par des éclusions, c'est probablement ce qui c'est passé en Angleterre, il y a une logique derrière tout ça. »

Julia Rechauchère : « Et que sera selon vous la suite des événements ? »

M. le Maire : « Tant qu'on n'est pas complètement surs qu'il ya pas de danger pour l'environnement, on reste mobilisés. Ce qui se passe est que la société Torrèador prévoit de revenir sur le site en 2013 et on va voir ce qui va se passer l'année prochaine. Les élections vont faire qu'il n'y aura pas beaucoup de remous dans le

secteur ; mais l'année prochaine se sera clarifier sur le plan gouvernemental : ou alors il y aura l'abrogation du permis, ou il y aura un deal, ce que je redoute.

Au début, quelques habitants sont venus et étaient assez contents qu'il y ait un forage car il y aura des retombées économiques, avec une part qui revient à la commune. Ils se disaient que c'était un forage comme un autre, une fois qu'il est fait (c'est le forage qui crée les nuisances) il n'y a plus que la tête de cheval. Ce n'est pas traumatisant pour l'environnement donc ils n'étaient pas forcément contre. C'est avec l'information qui nous est venue sur le procédé que les gens ont réagis. »